



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE**

---

**Compte rendu succinct de la séance du  
16 DÉCEMBRE 2008**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil huit, le seize du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la  
Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire, Député Honoraire.

**PRÉSENTS** : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, M. CHANUDET, Mme LASCOT, M. SOUIED,  
Mme BETIS, M. BENLARBI, Mme HINAUX-PAUTARD, M. VERBRUGGHE, Mme DODIN,  
M. MELKI, Mme CATUSSE, Mme BAUGÉ, M. FINCK, M. LANDRY, Mme WOZNIAK, M. JABR,  
M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme MERCHIE, M. HINDRÉ, Mme VIEILLARD-  
BRUMENT, M. DONOT, Mme LEFÈVRE, M. SÉBAOUN, Mme LEVAILLANT,  
Mme CHARRIÈRES, M. RAISSÉGUIER, M. BEN HABIB, Mme AUBOIN, M. BOURNONVILLE.

**ABSENTS** : M. MONTOUT (Pouvoir à Mme LASCOT)  
Mme GONZALEZ (Pouvoir à M. SOUIED)  
Mme BAIN (Pouvoir à M. FERNANDEZ)  
M. SANZ (Pouvoir à M. CHANUDET)  
Mme MICHAUT-NICOLAE (Pouvoir à Mme HINAUX-PAUTARD)  
M. LANDRIOT (Pouvoir à Mme LEVAILLANT)

**SECRÉTAIRE** : M. HINDRÉ

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal convoqué le 09 décembre 2008, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général  
des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : Emilien HINDRÉ a  
reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les a acceptées.

\*\*\*\*\*

## **QUESTION N°1**

### **OBJET : RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

Le nouveau cadre réglementaire issu de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13/12/2000, substitue le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan d'Occupation des Sols (POS) et ajoute aux éléments constituant ce document d'urbanisme (rapport de présentation, règlement, zonage et annexes) un élément central : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD explique le projet de développement de la commune pour les 15 années à venir en matière d'urbanisme mais aussi en matière d'habitat, d'environnement, d'économie, de déplacements... Il doit être un document pédagogique, clair et compréhensible par l'ensemble de la population.

## **QUESTION N°2**

### **OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), qui n'est pas soumis à un vote du conseil, permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que ses principales lignes directrices.

Le vote du budget 2009 n'ayant lieu qu'en début d'année prochaine, les chiffres évoqués sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés suites aux derniers arbitrages en dépenses et aux notifications de recettes à percevoir.

Cette année plus que jamais, le budget de la Ville dépendra du contexte économique national et international que nous connaissons.

## **LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL**

### **Les perspectives économiques pour 2009**

Cette fin d'année est fortement marquée par le contexte économique et financier issu de la crise bancaire et financière. D'une crise circonscrite aux Etats-Unis et au secteur de l'immobilier en 2007, la crise des « subprimes », nous sommes passés cet automne à une crise bancaire généralisée dans un contexte de finance mondiale globalisée.

Avec la paralysie de l'ensemble du secteur bancaire et financier, c'est le cœur du système de développement de nos économies qui a été touché. Cette situation inédite a ainsi nécessité une action exceptionnelle de part et d'autre de l'atlantique.

En Europe, une initiative coordonnée sans précédent a ainsi été menée par les chefs d'état et de gouvernement afin d'assurer la pérennité du système bancaire : garantie des prêts interbancaires, recapitalisation des banques, nouvelles garanties pour les épargnants.

Pour 2009 et les années qui viennent, les perspectives ne sont pas encourageantes. L'impact de l'éclatement de la bulle financière sur l'économie réelle est encore difficile à évaluer mais il est inévitable. L'OCDE prévoit ainsi une montée du chômage qui pourrait atteindre l'année prochaine en moyenne 9% dans la zone euro.

En Europe, après une croissance estimée à 1,2% en 2008, la BCE a révisé ses prévisions à mi-novembre pour 2009 avec une très légère croissance de 0,3%. L'OCDE, plus pessimiste encore, prévoit une croissance de 1,1% en 2008 mais une contraction du PIB de -0,5% en 2009.

La croissance française suit cette tendance générale de la zone euro. Ainsi, le gouvernement a dû récemment réviser ses prévisions de croissance dans une fourchette comprise entre 0,2 et 0,5 % en 2009 contre 1% auparavant. En matière d'inflation, l'année 2009 devrait confirmer une amorce de baisse des prix entamée sur le dernier trimestre 2008. Ainsi, pour la zone euro, la BCE prévoit en 2009 une inflation de 2,2% après 3,4% en 2008. L'OCDE prévoit même une hausse des prix limitée à seulement 1,4% en 2009.

Pour la France, le gouvernement prévoit désormais une inflation de 1,5% en 2009 contre 2% initialement prévu dans le projet de loi de finances.

### **Le cadre fixé par le projet de loi de finances de l'Etat**

Nous connaissons depuis septembre dernier le projet de loi de finances 2009 de l'Etat ainsi que les prévisions du niveau des ressources allouées aux collectivités territoriales.

En 2009, malgré la révision à la baisse de l'inflation (1,5% au lieu de 2% initialement envisagé en septembre), le gouvernement a décidé de faire un effort en maintenant à 2% la progression de ses concours financiers en faveur des collectivités territoriales.

De plus, la DSU a été maintenue en 2009. Cela représente pour Franconville une recette de fonctionnement de 907.000 €.

La DGF forfaitaire attribuée à la Ville devrait progresser de l'ordre de 1% seulement. La dotation générale de décentralisation (DGD) est indexée sur l'évolution de la DGF forfaitaire (1%), tout comme la dotation spéciale instituteur.

Afin d'assurer la norme d'indexation de l'enveloppe normée sur la seule inflation, les dotations de compensations des taxes locales jouent le rôle de variable d'ajustement, en baisse de 13%.

### **LE RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL ET FORET**

Le retrait de la ville de la communauté est programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est donc logique que le BP 2009, document de prévision budgétaire, anticipe cette décision.

Ainsi, différents postes du budget de la ville, en fonctionnement comme en investissement, vont être impactés l'année prochaine par la sortie de Franconville de l'intercommunalité.

#### **L'impact en fonctionnement**

En fonctionnement, la sortie de la communauté d'agglomération Val et Forêt se fera en assurant la continuité des services préalablement transférés :

- Modernisation de la police municipale,
- Optimisation de la propreté de la voirie communale,
- Maintien de l'architecture réseau de la médiathèque,
- Développement du service emploi en partenariat avec la mission locale.

Pour ce faire, la ville reprendra dans ses effectifs le personnel de Val et Forêt, pour un coût en frais de personnel de 700.000 €.

En recettes de fonctionnement, la ville ne percevra plus de la CAVF la dotation de solidarité communautaire de 400.000 € ainsi que l'attribution de compensation de TP de 3.078.000 €, montants figés depuis 2003.

En revanche, Franconville percevra désormais directement la taxe professionnelle, sur des bases revalorisées en 2009, pour un montant estimé à ce jour à 4,5 M€.

#### **L'impact en investissement**

Sur le budget d'investissement 2009, une somme de 1,094 M€ sera consacrée à la reprise des investissements réalisés par la CAVF depuis 2003 pour le compte de Franconville.

Ce montant est explicité dans la convention sur les conditions financières et patrimoniales du retrait. Ce n'est pas une pénalité mais la valorisation nette (hors subventions d'investissement perçues par l'intercommunalité, dotations aux amortissements et FCTVA) des actifs de la communauté réintégrés dans le bilan de la ville. Cela concerne les opérations suivantes :

- Le chemin vert des Grattes Bœufs :	600.000 €
- L'avenue des Marais :	88.000 €
- L'avenue de la Marre épineuse :	174.000 €
- Trois balayeuses :	181.000 €
- Les travaux et équipements de la police municipale :	51.000 €

Soit un total de 1.094.000 €

## **LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES 2009**

### **En fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant global de 38,6 M€, contre 37,4 M€ en 2008, soit une hausse de près de 3%, logique compte tenu de la reprise des services de Val et Forêt.

Les priorités en fonctionnement sont les suivantes :

1- La maîtrise de la fiscalité locale : comme depuis onze ans, conformément au programme 2008-2014, les taux de fiscalité demeurent inchangés :

-	Taxe d'habitation :	15,95 %
-	Taxe foncier bâti :	16,74 %
-	Taxe foncier non bâti	119,63 %
-	Taxe professionnelle	16,41 %

2- Le soutien au secteur associatif qui sera renouvelé en 2009 avec une enveloppe globale de subventions identique à celle de 2008.

3- Les services offerts à la population seront maintenus en 2009, malgré le contexte économique difficile, grâce à une gestion maîtrisée, notamment en matière de personnel. Les efforts consentis ces dernières années pour la petite enfance, les personnes âgées et l'animation des quartiers seront notamment renouvelés.

Ainsi, la subvention de la Ville au bénéfice du CCAS augmentera cette année de 800.000 € afin de couvrir notamment les frais de fonctionnement de la nouvelle crèche inaugurée en janvier 2008.

Par ailleurs, les tarifs de la restauration scolaire, diminués de 1€ depuis septembre dernier, resteront identiques en 2009 afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, ce qui représente une charge pour le budget de la ville de l'ordre de 200.000 €.

### **En investissement**

En investissement, les priorités sont la maîtrise de la dette ainsi que l'encadrement des investissements, conformément à notre programme 2008-2014.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant global de 7 M€.

#### **1- Le désendettement de la ville amorcé dès 2008 se poursuit en 2009**

En 2008, la ville s'est désendettée par deux moyens : le recours à l'emprunt (3,2 M€) a été inférieur au remboursement en capital (3,6 M€) et par ailleurs, un remboursement anticipé exceptionnel de deux prêts à taux variables a été effectué pour un montant de 513.000 €.

Ces deux actions conjuguées ont abouti à une diminution de l'encours de la dette de la Ville de près d'1 M€, passant de 48,7 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à 47,8 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Malgré le contexte économique difficile prévu pour 2009, la ville souhaite à nouveau réduire son recours à l'emprunt, compte tenu des équipements déjà réalisés récemment (deuxième crèche, école de la Gare, école de musique), ainsi que des conditions de financement désormais très incertaines sur les marchés.

Pour 2009, le recours global à l'emprunt sera de l'ordre de 3,2 M€, dont 1,1 M€ dans le cadre de la sortie de Val et Forêt. Le remboursement en capital étant de 3,4 M€, la dette continuera à diminuer pour atteindre 47,6 M€ fin 2009, soit une baisse de plus de 2% en deux ans.

Cet encours est réparti entre plusieurs établissements bancaires, diminuant ainsi le risque de dépendance financière de la Ville :

- DEXIA	32%
- Caisse d'épargne	29%
- Crédit Agricole	15%
- Crédit Mutuel	11%
- Société Générale	11%
- CDC	2%

La dette de la Ville est contractée à plus de 70% en taux fixes et ne comporte aucun produit toxique, c'est-à-dire adossé à une structure complexe et/ou volatile. Cela préserve le budget de la ville contre des variations excessives des marchés financiers telles que celles observées en septembre et octobre dernier.

## **2- Les projets d'investissement menés en 2009 représentent 3,6 M€ et nécessiterons un recours à l'emprunt de 2,1 M€**

Ces investissements concernent principalement :

- La transformation du boulodrome Montédour	500 K€,
- L'entretien du patrimoine scolaire pour	250 K€,
- L'entretien courant de la voirie	100 K€,
- La poursuite du plan de restructuration du CSL	150 K€,
- Les travaux d'éclairage public aux abords de la gare	150 K€,
- La réfection de deux cours de tennis extérieurs au CSL	75 K€,
- Les travaux de mises aux normes et d'étanchéité du CMS	67 K€.

### **Conclusion**

Les effets de notre politique financière, initiée par Monsieur Le Maire il y a plusieurs années, sont incontestablement vérifiés aujourd'hui dans le cadre de ce budget.

Cette politique a assuré la stabilité de la fiscalité locale avec des taux qui n'ont pas été augmentés depuis 11 ans et une réduction progressive de la dette communale dont la structure nous met aujourd'hui à l'abri des éventuelles turbulences financières.

Grâce à une maîtrise de sa gestion et malgré le contexte économique et financier très difficile que nous connaissons, la Ville continuera à assurer les services à la population et plus particulièrement ceux concernant les aides que nous apportons depuis plusieurs années aux associations et aux Franconvillois les plus fragiles.

Ce budget, premier budget de la mandature, permettra, comme les autres années, la poursuite de la politique engagée par municipalité au bénéfice de l'ensemble des Franconvillois.

### **QUESTION N° 3**

#### **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2008 – BUDGET VILLE**

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2008 ayant comme objet d'ajuster certains crédits en vue de la fin de l'exercice.

En section de fonctionnement, les modifications sont limitées et portent sur un total de 102.587,24 € permettant d'exécuter le budget 2008 dans les meilleures conditions.

En section d'investissement, elle permet d'ajuster les crédits consacrés au projet de l'Espace Fontaine. Ainsi, la subvention de la Région de 1.035.041€ est inscrite en recettes et, par ailleurs, la subvention de Val et Forêt, d'un montant de 476.000 €, est logiquement supprimée.

En dépenses, suite aux notifications des marchés, les crédits consacrés au bâtiment sont ajustés de 392.498 €, de même que ceux consacrés à la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces extérieurs pour 241.890 €.

**APRES en avoir délibéré, à la Majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne » et le Groupe « Agir pour Franconville », le Conseil Municipal, APPROUVE l'état des ajustements de crédits proposé conformément aux états annexés à la délibération.**

#### QUESTION N° 4

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2008 – BUDG ET ASSAINISSEMENT**

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°1 du Budget primitif 2008 ayant comme objet d'effectuer quelques virements de crédit pour un montant global de 36.720 €.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE l'état des ajustements de crédits proposé conformément aux états annexés à la délibération.**

#### QUESTION N° 5

**OBJET : RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX - MISE EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2009**

Une étude générale a été menée concernant l'ensemble des tarifs pratiqués par la municipalité. Pour certains services offerts à la population, il s'avère que les tarifs demandés aux usagers n'ont pas été réévalués depuis quelques années. Il est donc proposé au Conseil Municipal de revaloriser la majorité des tarifs de la Ville, à l'exclusion des services de restauration scolaire, des prestations des centres de loisirs ainsi que des tarifs du CSL. Cette revalorisation des tarifs, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, permettra ainsi de rattraper, lorsque cela le nécessite, la hausse des prix et de prendre en compte le niveau prévisionnel de l'inflation pour 2009 (+1,5%).

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, FIXE les différents tarifs mis en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.**

#### QUESTION N° 6

**OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2008 – ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SPORTIF.**

A la demande du Hand Ball Club et du Parisis Rugby Club, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à ces deux associations sportives au titre de l'exercice 2008 pour :

- Hand Ball Club 160 € pour la formation de Cadres
- Parisis Rugby club 1.647 € pour le déplacement dans le cadre du Jumelage.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'attribuer une subvention communale exceptionnelle de fonctionnement sur l'exercice 2008, aux associations suivantes citées ci-dessus.**

#### QUESTION N° 7

**OBJET : CRÉATION DE POSTES DU FAIT DE LA REPRISE DE COMPÉTENCES DE PLUSIEURS SERVICES SUITE AU RETRAIT DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL ET FORET.**

Le retrait de la commune de Franconville de la communauté d'agglomération Val et Forêt implique la reprise des services et des postes transférés lors de l'intégration de la Commune à Val et Forêt

A cet effet, le tableau des effectifs du 1er janvier 2008 doit être complété, ainsi qu'il suit :

**- Secteur Police Municipale**

Brigadier Chef Principal	:	2
Brigadier	:	2
Gardien	:	6 dont 2 maîtres chiens

**- Secteur Administratif**

Rédacteur	:	3 dont 1 à temps non complet
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	:	1
Adjoint Administratif de 1ère classe	:	1
Adjoint Administratif de 2ème classe	:	4

**- Secteur Technique**

Agent de Maîtrise Principal	:	2
Adjoint Technique de 2ème classe	:	5.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE et ADOPTE la nouvelle répartition du tableau des effectifs correspondant à la reprise des compétences de Police Municipale, Emploi et Balayage mécanique, avec la création des emplois.**

#### **QUESTION N° 8**

**OBJET : PRÉCISIONS PORTANT SUR LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'ASSIDUITÉ.**

Suite à la délibération du 23 octobre 2008 relative à la modification du système de notation et à la transposition des primes correspondantes, notamment sur le point relatif à la prime d'assiduité, il convient d'apporter les précisions nécessaires à l'attribution de cette prime pour les absences sans aucun justificatif sérieux.

**APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'abstention des Groupes « Franconville Citoyenne » et « Agir pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL RAPPELLE que cette prime est fixée à 100 € par an pour les agents permanents justifiant d'un an de service effectif au 1er novembre de l'année en cours, PRECISE les modalités d'attribution de la prime d'assiduité ainsi qu'il suit :**

**Cette prime est diminuée ou supprimée au prorata du nombre de jours d'absence pour maladie, soins médicaux, services non faits et exclusion temporaire de service, à raison de :**

- 1 jour à 14 jours inclus : 7,14 € par jour d'absence,
- au-delà de 14 jours : suppression de la prime,

**ET DIT que ces dispositions sont applicables aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires permanents de la commune.**

#### **QUESTION N° 9**

**OBJET : ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DES CONGÉS PAR INTRANET - SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMÉNAGEMENT ET A LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL.**

La mise en œuvre de la gestion individuelle des congés par intranet nécessite de redéfinir la façon de comptabiliser les jours de congés des agents en prenant en compte le temps réel de travail suivant les journées effectives de travail de chacun et ainsi permettre l'utilisation et la lisibilité du logiciel pour l'ensemble des agents.

A compter du 1er janvier 2009, le décompte des jours de congés annuels sera défini sur la base des obligations réelles de travail de chaque agent en prenant en compte la disparité des cycles de travail, et sera donc établi en jours travaillés. En cas de cycles irréguliers, une moyenne sera établie.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE les nouvelles dispositions portant sur l'organisation et la mise en œuvre de la gestion des congés par intranet définies dans l'avenant n°5 au protocole d'accord.**

#### **QUESTION N° 10**

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE FRANCONVILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS ».**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocation Familiale participe au financement des accueils de loisirs. Afin de bénéficier de cette participation une convention d'objectifs et de financement doit être signée avec la CAF, elle est valable pour trois ans comprenant l'année en cours (soit 2008).

**APRES en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal ADOPTE pour une durée de trois ans à compter du 1 janvier 2008 la mise en place d'une convention d'objectifs et de financement des accueils loisirs avec la Caisse d'Allocations Familiales et SOLLICITE l'attribution pour la commune, d'une participation financière émanant de la CAF, pour ses accueils de loisirs et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, et tout acte s'y rapportant.**

## QUESTION N° 11

**OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT DU VOLET « ENFANCE » DU CONTRAT ENFANCE/ JEUNESSE ET DE TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AU CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Contrat Enfance/Jeunesse remplace le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre. Ce contrat est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la Commune. Une convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEG) a été établie. Fin 2006, la Commune a signé un Contrat Enfance/Jeunesse pour le volet « Jeunesse ». La CAF nous demande maintenant de délibérer sur le principe de la signature de l'avenant pour le volet « Enfance » et de tous les documents afférents au Contrat Enfance/Jeunesse.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poser un accord de principe sur la signature de l'avenant du volet « enfance » du contrat ENFANCE/JEUNESSE ainsi que de tous les documents afférents au contrat ENFANCE/JEUNESSE.**

## QUESTION N° 12

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL & FORET POUR LE MAINTIEN DE LA MÉDIATHÈQUE DANS LE RÉSEAU ET LA CONTINUITÉ DE LA MAINTENANCE DES LOGICIELS ET MATÉRIELS.**

La commune de Franconville a intégré la Communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF), le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et a ainsi adhéré au projet de mise en réseau des médiathèques des villes de la communauté. Cette mise en réseau a entraîné l'équipement à neuf de la médiathèque de la commune de Franconville : 29 ordinateurs, 6 imprimantes, 7 boîtiers de paiement, installation du logiciel Orphée, système relié en réseau câblé au serveur situé à la médiathèque d'Eaubonne.

Suite au retrait de la commune de Franconville de la CAVF, effectif en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il convient de signer une convention établissant les modalités techniques et financières du maintien du catalogue de Franconville au sein du réseau dans l'attente de son retrait effectif.

Franconville fournit le matériel nécessaire à l'exécution de la convention et prend à sa charge les coûts de fourniture des consommables (papier, encre, etc...). La CAVF prend à sa charge financière l'abonnement de télécommunication et la maintenance des équipements et des logiciels. La convention prendra effet à compter de la sortie effective de la CAVF pour une durée d'un mois renouvelable de mois en mois par tacite reconduction, ne pouvant excéder un an.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service entre la CAVF et la ville de Franconville.**

## QUESTION N° 13

**OBJET : MARCHÉ N°08 COM 073 – CONCEPTION GRAPHIQUE, IMPRESSION DU JOURNAL MUNICIPAL ET RÉGIE PUBLICITAIRE – AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.**

Le marché relatif à la conception graphique, l'impression du journal municipal et sa régie publicitaire arrive à échéance le 31 janvier 2009. La commission d'appel d'offres réunie le 16 octobre ayant déclaré le marché infructueux, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été engagée pour le choix du nouveau prestataire. Le marché a été attribué au **Groupement Valhermeil/Corlet** pour une durée de 3 ans de février 2009 à décembre 2011. Le prix de conception et d'impression était de 8522,29 € par numéro, la société retenue propose cette prestation avec 4 pages supplémentaires pour 8145 € par numéro pour la solution de base (papier écologique/encre végétale).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché n° 08 COM 073 relatif à la conception graphique, à l'impression du journal municipal et sa régie publicitaire avec le groupement Valhermeil/Corlet pour la solution de base.**

#### **QUESTION N° 14**

**OBJET : MARCHÉ ASSURANCES – SOUSCRIPTION DES LOTS n°1 et 2.**

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer le 27 novembre 2008 sur trois des six lots du marché assurances 2009-2014 : les lots n°3 « Flotte automobile », n°5 « Protection juridique générale » et n°6 « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus ». Les deux lots restants, n°1 et 2, - qui couvrent avec le lot n°3 les principaux risques encourus par la commune - ont été déclarés infructueux par la CAO imposant le lancement de nouvelles procédures.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer les lots ci-après du marché Assurances, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et d'une durée de six ans, et les pièces afférentes, avec les Assureurs et pour les montants de prime indiqués :**

- Lot n°1 « Incendie – Divers dommages aux biens » – Assureur : SMACL – prime annuelle de 34.583,37 € T.T.C., à l'unanimité, pour un taux (H.T.) de 0,30 € au m<sup>2</sup> ;
- Lot n°2 « Responsabilité civile générale » – As sureur : SMACL – prime annuelle de 23.310,68 € T.T.C., pour un taux (H.T.) de 0,149% de la masse salariale.

#### **QUESTION N° 15**

**OBJET : MARCHÉ N°05BT 08 – FOURNITURE D'UN SERVICE DE TÉ LÉPHONIE PUBLIQUE ET DE LIAISONS PERMANENTES - AVENANT N° 1**

Le marché de fourniture d'un service de téléphonie publique et de liaisons permanentes de télécommunications arrive à échéance le 31 décembre 2008. Le marché actuel est un marché à bons de commande ; le montant maximum n'étant pas atteint, il n'y a pas lieu de le modifier. Afin de ne pas avoir de rupture de service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation de délai du marché en cours.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché n° 05 BT 0 8, relatif à la fourniture d'un service de téléphonie publique et de liaisons permanentes de télécommunications permettant la prolongation du marché en cours jusqu'à l'attribution d'un nouveau marché.**

#### **QUESTION N° 16**

**OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES du 17 octobre au 25 novembre 2008.**

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Marché 08INF075 - Marché à procédure adaptée pour la fourniture et l'installation de matériel informatique en deux lots.
- Contrat de maintenance de l'alarme anti-intrusion à la Maison des Associations et la Maison des Fontaines pour une durée de 3 ans. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 1019 € TTC.
- Contrat d'assistance technique sur site avec la Société ASTECH SOLUTIONS pour l'utilisation du logiciel de gestion de travaux par les Ateliers Municipaux pour un montant de 1.289,28 € TTC.
- Marché 08SCO071 - Marché à procédure adaptée pour les prestations de transport en autocars, déplacements réguliers et occasionnels d'enfants et d'adolescents avec la Société des Cars LACROIX fixé à 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 d'un montant compris entre 128.000 € et 174.000 €.
- Marché 08BAT082 - Marché à procédure adaptée pour la réfection complète de l'étanchéité de la toiture des tennis couverts au C.S.L. par la Société E.G.V. pour un montant TTC de 83.611,52 €.
- Renouvellement du contrat de location d'un ensemble modulaire rue des Onze Arpents pour une durée de 6 mois. Montant du loyer fixé à 215,28 € TTC.
- Signature d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques du V.O. dans le cadre du projet « Lire et faire lire » pour la somme de 200 €.

- Annule et remplace la décision n°08-216 portant sur une convention pour une formation professionnelle d'un montant de 753,48 € TTC.
- Signature d'une convention avec Enfance et Psy pour Mme GRAVÉ dont le montant s'élève à 125 €.
- Marché 08ACM072 - Marché à procédure adaptée pour la dotation vestimentaire et équipements de protection individuelle.
- Signature d'un contrat de cession pour un spectacle avec « la Cicadelle », montant de la prestation 550 €.
- Signature d'une convention avec Médiatix pour une formation professionnelle destinée à M. MARGOTTEAU dont le montant s'élève à 240 € TTC.
- Création d'un tarif entrée « anniversaires » au CSL (Patinoire) à compter du 29/11/2008 au prix de 4 €.
- Signature d'un avenant de transfert de marché de mission d'études et d'interventions techniques pour le projet d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Ferdinand Buisson.
- Signature d'une convention avec la CAMIF pour une formation professionnelle destinée à M. TANGUY, formation gratuite.
- Contrat de service auprès de la Société CANON pour un photocopieur couleur IRC 2880i à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de 60 mois. La maintenance est de 0,056 € H.T. la copie noir & blanc.
- Sortie d'inventaire de matériel reprographie : divers photocopieurs hors d'usage.

## **QUESTION DIVERSE**

### **REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE EPINE GUYON Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire.**

L'école maternelle Epine Guyon a été construite en 1978. La plus grande partie de la cour d'école date de cette époque-là et s'avère aujourd'hui dégradée ; le liant des enrobés s'est usé avec le temps rendant la surface rugueuse et potentiellement dangereuse pour les enfants.

Par ailleurs, une autre partie de la cour, également en enrobés, a été réfectionnée en septembre 2008 pour combler les trous formés après le déplacement d'une structure de jeux. Cette réfection, provisoire, présente plusieurs flaches en raison de l'importance de la surface réalisée et de l'inadaptation du matériel utilisé pour de telles dimensions, occasionnant ainsi d'importantes flaques d'eau stagnante lorsqu'il pleut.

Aussi, afin d'assurer la sécurité des enfants dans cette cour d'école, il convient de prévoir la réfection complète de cet espace et de solutionner préalablement le problème de l'évacuation des eaux pluviales.

Une étude technique a permis de chiffrer le coût de ces travaux à 110.180,00 Euros Hors Taxes, soit 131.775,28 Euros Toutes Taxes Comprises.

Au titre de la Réserve Parlementaire, une subvention est susceptible d'être accordée pour cette opération. Il convient de délibérer pour solliciter cette aide.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE au titre de la Réserve Parlementaire, une subvention au taux le plus élevé possible.**

## **QUESTION DIVERSE DU GROUPE « FRANCONVILLE CITOYENNE »**

Au nom du Groupe de l'Opposition « Franconville Citoyenne », **M. RAISSÉQUIER** propose une motion de soutien aux salariés en grève du magasin Ikéa de Franconville, inquiets au sujet de la disparition des contrats CDD, et de la mise en place de caisses automatiques.

Par ailleurs, le Groupe « Franconville Citoyenne » estime que le groupe Ikéa a suffisamment de ressources pour ne pas rogner sur les primes des salariés.

**Monsieur le Maire** lui répond que la grève est terminée à l'heure de la séance du Conseil Municipal et qu'il dispose d'informations différentes que celles avancées par M. Raisséguier.

Monsieur le Maire explique le directeur du magasin Ikéa de Franconville est amené à réduire les primes afin de maintenir l'intégralité des emplois, et non de les supprimer. En l'état, Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas lieu de voter cette motion, et qu'il va étudier l'évolution de la situation avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Franconville, le 18 décembre 2008

**Le Maire  
Député Honoraire**

**Francis DELATTRE**